

Question d'actualité de Caroline Cassart, Députée, à
François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre de la Mobilité, concernant
La mise en place d'une vignette automobile

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé, dans votre interview de rentrée, votre souhait d'avancer sur la mise en oeuvre d'une vignette automobile. Pour rappel, la vignette automobile doit permettre de financer l'entretien du réseau routier en mauvais état en faisant contribuer les usagers belges et étrangers. Pour ce faire, il fallait une concertation avec la Flandre et Bruxelles mais, selon vos dires, un plan B existait en cas de refus de nos voisins néerlandophones.

Bonne nouvelle Monsieur le Ministre. En effet, le nouveau gouvernement flamand a annoncé hier son intention d'avancer sur la vignette pour les véhicules étrangers circulant en Belgique, ce qui représente tout de même environ 6,5 millions de voitures.

La mise en oeuvre de cette vignette nécessitera une concertation étroite entre les Régions ainsi que l'aval des instances européennes. Quels sont vos contacts avec vos homologues? À quelle échéance pensez-vous aboutir? Comment mettre en place une vignette sans augmenter la fiscalité automobile?

La réponse du Ministre :

Cette question porte sur un choix majeur de la Déclaration de politique régionale : celui de mettre en place un mécanisme de droits d'usage, de vignette auto, en Wallonie.

Pourquoi porte-t-on, au sein de la déclaration de politique régionale MR-Les Engagés, ce projet ? Pour mettre fin à une discrimination, une injustice: aujourd'hui, le réseau régional routier et autoroutier wallon est financé uniquement par les Wallonnes et les Wallons. Il en est de même en Flandre et à Bruxelles.

Or, vous le savez – vous avez cité des chiffres – de très nombreux véhicules étrangers roulent sur nos routes, les usent, réclament aussi des services de qualité. On le sait, aujourd'hui, en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, le réseau mérite mieux.

La logique est donc de mettre en place une contribution, comme cela se fait dans d'autres pays. Quand on prend l'autoroute en France, quand on va en Suisse, en Autriche, au Portugal, en Slovénie, en Slovaquie, ce sont des endroits où il y a un droit d'usage. C'est bien dans ce sens que la Déclaration de politique régionale wallonne souhaitait avancer.

On espérait le plan A, celui où les autres Régions bougent. La mise en place du nouveau Gouvernement flamand ce week-end et les décisions prises dans ce cadre amènent à une convergence, un alignement des planètes ; je ne peux que m'en réjouir. J'espère qu'il en sera également de même lorsque, dans les prochaines semaines, le Gouvernement bruxellois sera formé.

Regardons maintenant les modalités, notamment sur la manière dont on va fonctionner, puisque c'est une question que vous m'adressez. Quand j'entends ma collègue flamande Annick De Ridder dire : « C'est un projet phare et c'est une priorité. Nous voulons le faire en 2027, nous avons la volonté de concerter la Wallonie, nous avons la volonté d'affecter les recettes à l'entretien des routes et nous voulons une pression globale fiscale identique pour l'ensemble des Flamands ». Ce sont exactement les mêmes conditions que celles de l'accord de la DPR wallonne. C'est une très bonne nouvelle et l'alignement des planètes est donc clair. Nous allons y travailler. Il restera dans les prochains mois à travailler sur les modalités.

La chance est que l'on a déjà une expérience qui fonctionne avec le système Viapass, qui est un outil pararégional commun aux trois Régions, pour ce qui concerne les camions. On a donc un outil technique, technologique et administratif à disposition ; on va l'utiliser et travailler avec dans les prochaines semaines. C'est un enjeu important pour l'amélioration et la sécurisation du réseau routier : avoir un réseau moderne, digne d'un usage sécurisé et confortable pour l'ensemble des usagers, et financé par l'ensemble des utilisateurs, y compris les plaques étrangères, ce qui n'est pas le cas pour l'instant dans notre beau pays.